



Comité Technique Local du 11 avril 2017

DECLARATION DE BOYCOTT

Lors du CTL du 11 avril, les représentants du personnel sont amenés à se prononcer sur l'adoption d'un nouveau règlement intérieur de fonctionnement des CAP et CTL. Ce dispositif entérine, alors même qu'on est en cours de mandat, une réduction drastique et arbitraire des droits syndicaux.

Nous ne pouvons que vous exprimer notre profonde colère face à l'attitude provocatrice du Directeur Général qui met à mal profondément le dialogue social. On peut d'ailleurs se demander s'il y a encore une volonté de dialogue au sein de notre administration.

Cette régression est justifiée selon la DG par « le contexte de contrainte budgétaire et de réduction des effectifs »

La DG pense -t-elle pouvoir palier aux sous effectifs par la remise en cause des droits de vos élus ?

L'objectif poursuivi est d'empêcher les représentants du personnel d'assurer de manière efficace la défense des droits individuels et collectifs des agents.

C'est une méthode sans précédent à la DGFIP, dans un contexte de bouleversement permanent et rapide où un dialogue social de qualité serait plus que jamais nécessaire pour le bien de tous. Les décisions de notre DG sont consternantes, affligeantes et inacceptables ! Le jusqu'au boutisme, l'isolement pratiqué par le DG ne peuvent conduire à un dialogue social constructif et à un vivre ensemble serein.

Localement, ce règlement s'impose à vous. Néanmoins, vous affirmez régulièrement votre attachement à un dialogue social de qualité.

C'est pourquoi et de façon très pragmatique, nous soumettons à votre réflexion les problématiques suivantes :

- Comment définissez-vous la « durée prévisible » d'une réunion ?
- Comment définissez-vous les « délais de route » ? Et comment sont-ils applicables ?
- Pour une réunion d'une demi-journée, comment préparer et rendre compte sur une même demi-journée non divisible ?
- Comment fonctionner sans les suppléants, alors que nos listes sont construites en fonction des apports de tous selon les métiers ou les origines géographiques. Il est parfaitement déloyal et intolérable de changer la règle en cours de mandat. Comment prétendre faire vivre le dialogue social ainsi ?

Afin que les représentants du personnel puissent exercer leur mandat dans des conditions normales nous vous demandons unanimement de nous prouver votre attachement à un dialogue social de qualité.

La DG doit comprendre dès à présent que nous n'accepterons jamais ce nouveau dispositif qui conduit à un syndicalisme au rabais !